

CO-LaN: CAPE-OPEN Laboratories Network

Expanding Process Modelling Capability through Software Interoperability Standards
Association loi de 1901 créée le 8 Février 2001



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE 14 OCTOBRE 2015

Lieu: Shell Technology Center Amsterdam, 08h30-09h30

Membres présents et représentés:

- Air Liquide, représenté par BP ayant reçu pouvoir de Philippe ARPENTINIER
- BASF SE, représenté par Peter MAUER
- BP, représenté par Malcolm WOODMAN
- Shell Global Solutions International, représenté par Richard BAUR

Le quorum de 1/3 des membres ayant été atteint, l'assemblée peut se tenir.

Ordre du jour :

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport moral donné par le président sur l'exercice 2014
- approbation du rapport financier établi par le trésorier pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014
- affectation du résultat de l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014
- annulation du report à nouveau par prélèvement sur la réserve
- approbation du budget prévisionnel pour 2015 et du tarif d'adhésion 2015
- élection au comité de direction

1. RAPPORT MORAL PRESENTE PAR MALCOLM WOODMAN

A 8 h 30, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président expose le Rapport Moral annexé à ce procès-verbal sous forme d'une copie de la présentation faite.

2. RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Le trésorier ayant été empêché, le président présente le Rapport Financier pour 2014 ainsi que les budgets prévisionnels 2015 et 2016.

Le tarif d'adhésion 2015, communiqué au titre du Rapport Financier, est proposé à 10.000 € pour les membres de plein droit, sans changement par rapport à l'année précédente.

3. RESOLUTIONS SUR RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER

En séance, quitus est donné au Rapport Moral présenté par le président et aux différents éléments du Rapport Financier présenté par le président.

1^{ère} résolution

L'assemblée générale des membres, en conformité avec les règles de quorum en vigueur pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu le Rapport Moral donné par le président, approuve le Rapport Moral.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale des membres, en conformité avec les règles de quorum en vigueur pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu le Rapport Financier établi par le trésorier, approuve le Rapport Financier de l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2014 incluant le bilan et le compte de résultat, et constatant une perte nette de 1344 euros.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale des membres, en conformité avec les règles de quorum en vigueur pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu le Rapport Financier fourni par le trésorier, qui constate une perte nette de 1344 euros pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014, décide d'affecter la perte au report à nouveau.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale des membres, en conformité avec les règles de quorum en vigueur pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu le rapport financier fourni par le trésorier, qui constate une perte nette de 1344 euros pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014, décide de transférer la somme de 1344 euros du compte de réserve vers le report à nouveau de façon à annuler le report à nouveau. Suite à cette opération le compte de réserve s'élève à 122 679 euros.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale des membres, en conformité avec les règles de quorum en vigueur pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu le rapport financier fourni par le trésorier, approuve le bilan prévisionnel pour 2015 et le tarif d'adhésion pour 2015 de 10000 euros pour les membres de plein droit.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. ELECTION AU COMITE DE DIRECTION 2015

Six postes sont pourvus, correspondant aux six membres de plein droit ayant adhéré à l'association en 2015.

6^{ème} résolution

L'assemblée générale des membres, en conformité avec les règles de quorum en vigueur pour les assemblées générales ordinaires, nomme au comité de direction les membres ci-dessous aux postes indiqués avec effet jusqu'à la prochaine assemblée générale des membres ayant à décider de la composition de comité de direction.

Président	BP	représenté par Malcolm Woodman
Secrétaire	Shell Global Solutions	représenté par Richard Baur
Trésorier	Air Liquide	représenté par Philippe Arpentinier
Membre	BASF	représenté par Peter Mauer
Membre	Dow	représenté par Ishia HUANG
Membre	TOTAL	représenté par Francis LUCK

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance est conclue à 9 h 30.

Vu, le Président

Vu, le Secrétaire